

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Prolongation en 2021 des plans stratégiques de sécurité et de prévention

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à prolonger les plans stratégiques de sécurité et de prévention jusqu'au 31 décembre 2021.

Afin de pouvoir préparer en profondeur la réforme de la politique de subvention en matière de sécurité et de prévention, le projet d'arrêté royal prolonge les plans stratégiques de sécurité et de prévention pour un an. En prévision de la réforme, ce projet permet d'assurer une continuité sur le terrain et un impact minimal sur la charge de travail administrative tant pour les autorités locales que pour l'administration.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
kabinet.verlinden@ibz.fgov.be

Marie Verbeke
Porte-parole (FR)
+32 473 85 16 68
marie.verbeke@ibz.fgov.be

Sofie Demeyer
Porte-parole (NL)
+32 474 87 03 77
sofie.demeyer@ibz.fgov.be